

Paris, le 16 octobre 2020

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

N/Réf. : 2020/JYM2020-10-16

Monsieur le Président de la République,

Suite à votre allocution du 14 octobre dernier instaurant à compter de ce soir minuit un couvre-feu de 21h à 6h en Ile de France et dans huit métropoles de notre pays, notre Fédération tient à vous exprimer l'immense désarroi de nos entreprises. Ces dernières ont mis en place des protocoles sanitaires très stricts afin de pouvoir relever le défi de la reprise d'activité que cette nouvelle mesure vient en grande partie remettre en cause.

C'est la raison pour laquelle nous plaillons pour un assouplissement visant à permettre aux spectateurs munis d'un billet de spectacle de pouvoir rentrer à leur domicile à la fin de la représentation si elle se termine après 21h, ce qui permettra de ne pas totalement supprimer les spectacles de début de soirée et de maintenir un niveau d'activité soutenable.

Par ailleurs, il est primordial que les exonérations de cotisations sociales patronales annoncées par votre ministre de l'Économie et des Finances puissent bénéficier également à l'ensemble de nos entreprises, frappées de la même façon que le secteur des bars et restaurants par la mesure de couvre-feu.

Nous tenons également à souligner que cette mesure aura des effets durables sur la reprise économique dans nos secteurs pour lesquels l'heure n'est plus à la relance mais à la sauvegarde. A ce titre le projet de loi de finances pour 2021, dans son volet Culture, se doit d'être revu en profondeur, en ce y compris les crédits d'impôt et fonds de soutien qui constituent des leviers importants de reprise et qui ont été inexplicablement écartés du plan de relance. De même, le dispositif d'activité partielle, sans reste à charge et pour toute les structures sans distinction de statut juridique, doit être prolongé sur l'année 2021, le mécanisme de l'APLD n'étant pas adapté aux spécificités d'emploi de nos secteurs et en raison de l'absence de perspective de reprise réelle.

Enfin, il est essentiel que les possibilités de dérogation au port du masque qui existent dans nos secteurs soient maintenues au regard de la spécificité de nos activités, ce sans quoi elles ne pourraient plus s'exercer.

Restant à la disposition de votre cabinet sur l'ensemble de ces sujets, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'expression de notre respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JY Mirski".

Jean-Yves Mirski  
Président de la Fesac